



## AVIS DE COURSE :

# CHAMPIONNAT DE FRANCE DE DRAGON Du mercredi 28 au samedi 31 octobre 2026



## **Préambule :**

### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

### **Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs**

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

- 1 REGLES**  
La compétition est régie par
- 1.1** Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2** Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones en *Annexe Prescriptions*.
- 1.3** Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile
- 1.4** Les règles de classe à l'exception de la règle 13.30 Poids de l'équipage.
- 1.5** En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**
- 2.1** Les IC seront disponibles à partir du 287 octobre 2026, 9h, lors de la confirmation des inscriptions.
- 2.2** Les IC seront affichées selon la prescription fédérale, sur la face EST de la salle du club.
- 3 COMMUNICATION**
- 3.1** Le tableau officiel d'information est situé sur la face EST de la salle du club.
- 3.2** [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**  
*Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse*
- 4.1** La compétition est ouverte à tous les bateaux de la classe *Dragon* possédant un certificat de jauge valide.
- 4.1.1** Documents exigibles à l'inscription :
- a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
- D'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- D'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé Du sportif mineur.
- c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.1.2.** Pour le bateau :
- Le certificat de jauge valide.
- 4.2** Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne et régler par carte bancaire :
- [https://cvcl.axyomes.com/client/regate\\_1.php?regate\\_id=138674&controle=a9fb5091](https://cvcl.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=138674&controle=a9fb5091)

- 4.3 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 14/10/2026	Droits après le 14/10/2026
Dragon	460 €	560 €

Les droits comprennent la mise à l'eau et la sortie de l'eau, l'amarrage aux pontons, ainsi que les réceptions et le dîner des équipages.

Le repas accompagnateur est réservable au moment de l'inscription. Son prix est de 30€.

## 6 PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 7 PROGRAMME

### 7.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Date	De	A
Mercredi 28 octobre	9h00	12h00

Le grutage sera possible le mardi 27 octobre de 13h00 à 18h00 et le mercredi 28 octobre de 8h30 à 12h00.

Autre :

Date	A	Détail
Mercredi 28 octobre	19h00	Apéritif d'accueil
Vendredi 30 octobre	19h00	Repas des équipages
Samedi 31 octobre	A suivre	Remise des prix

### 7.2 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
Mercredi 28 octobre	14h00
Jeudi 29 octobre	11h00
Vendredi 30 octobre	11h00
Samedi 31 octobre	11h00

- 7.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course de l'épreuve **est prévue à 14h00.**

- 7.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait **après 15h00.**

## 8 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit.

## 9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 n'est pas modifiée de sorte que la pénalité est de deux tours.

## 10 CLASSEMENT

- 10.1 4 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

- 10.2 a) Quand moins de 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

c) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## 11 PROTECTION DES DONNÉES

**11.1 Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**11.2 Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles

## 12 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile

## 13 PRIX

*Les prix seront distribués comme suit :*

*Les trois premiers du classement général.*

## 13 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations :

- par mail à : [cvcl@cvcl.fr](mailto:cvcl@cvcl.fr)
- par téléphone au 06.82.65.77.25

